

**Amendement 19**

**Karl-Heinz Florenz, Vittorio Prodi, Corinne Lepage, Sandrine Bélier, Miroslav Ouzký, Kartika Tamara Liotard**  
au nom du groupe S&D

**Proposition de résolution**

**B7-0522/2011**

**Karl-Heinz Florenz, Vittorio Prodi, Corinne Lepage, Sandrine Bélier, Miroslav Ouzký, Kartika Tamara Liotard**

au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Élaboration d'une position commune de l'Union dans la perspective de la conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20)

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 5**

*Proposition de résolution*

5. souligne que Rio+20 est une occasion unique pour renforcer l'engagement politique de l'ensemble de la communauté internationale en faveur du développement durable, ainsi que les partenariats entre les pays industrialisés et les pays en développement;

*Amendement*

5. souligne que Rio+20 est une occasion unique pour renforcer l'engagement politique de l'ensemble de la communauté internationale en faveur du développement durable, ainsi que les partenariats entre les pays industrialisés et les pays en développement, ***en promouvant ensemble un modèle de société fondé sur le principe du "bien commun" et exprimant une éthique centrée sur la personne;***

Or. en

26.9.2011

B7-0522/20

**Amendement 20**

**Vittorio Prodi**

au nom du groupe S&D

**Proposition de résolution**

**B7-0522/2011**

**Karl-Heinz Florenz, Vittorio Prodi, Corinne Lepage, Sandrine Bélier, Miroslav Ouzký, Kartika Tamara Liotard**

au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Élaboration d'une position commune de l'Union dans la perspective de la conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20)

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 28**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

28. souligne qu'il est urgent de se pencher sur les ressources rares, telles que les matières premières, et de réfléchir à leur utilisation durable et à leur recyclage;

28. souligne qu'il est urgent de se pencher sur les ressources rares, telles que les matières premières, et de réfléchir à leur utilisation durable et à leur recyclage, ***tout en veillant à ce que leurs performances sur le marché soient compatibles avec les objectifs de durabilité;***

Or. en

26.9.2011

B7-0522/21

**Amendement 21**

**Vittorio Prodi**

au nom du groupe S&D

**Proposition de résolution**

**B7-0522/2011**

**Karl-Heinz Florenz, Vittorio Prodi, Corinne Lepage, Sandrine Bélier, Miroslav Ouzký, Kartika Tamara Liotard**

au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Élaboration d'une position commune de l'Union dans la perspective de la conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20)

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 66**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

66. souligne qu'il est urgent de s'attaquer aux subventions exerçant une influence négative sur l'environnement, et de développer et mettre en œuvre des incitations positives pour les bénéficiaires et la conservation de la biodiversité;

66. souligne qu'il est urgent de s'attaquer aux subventions exerçant une influence négative sur l'environnement, **y compris celles qui encouragent l'utilisation de combustibles fossiles**, et de développer et mettre en œuvre des incitations positives pour les bénéficiaires et la conservation de la biodiversité;

Or. en

26.9.2011

B7-0522/22

**Amendement 22**

**Vittorio Prodi**

au nom du groupe S&D

**Proposition de résolution**

**B7-0522/2011**

**Karl-Heinz Florenz, Vittorio Prodi, Corinne Lepage, Sandrine Bélier, Miroslav Ouzký, Kartika Tamara Liotard**

au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Élaboration d'une position commune de l'Union dans la perspective de la conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20)

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 87**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

87. reconnaît que l'innovation, l'évaluation et le transfert technologiques sont essentiels pour répondre aux défis environnementaux et socio-économiques, mais souligne également que le développement technologique ne permet pas, à lui seul, de régler les problèmes environnementaux ni de supprimer la pauvreté;

87. reconnaît que l'innovation, l'évaluation et le transfert technologiques sont essentiels pour répondre aux défis environnementaux et socio-économiques, mais souligne également que le développement technologique ne permet pas, à lui seul, de régler les problèmes environnementaux ni de supprimer la pauvreté, ***et que de nouvelles valeurs culturelles sont nécessaires pour promouvoir une prise de conscience générale et des comportements responsables au service du bien commun;***

Or. en

26.9.2011

B7-0522/23

**Amendement 23**

**Vittorio Prodi**

au nom du groupe S&D

**Proposition de résolution**

**B7-0522/2011**

**Karl-Heinz Florenz, Vittorio Prodi, Corinne Lepage, Sandrine Béliet, Miroslav Ouzký, Kartika Tamara Liotard**

au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Élaboration d'une position commune de l'Union dans la perspective de la conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20)

**Proposition de résolution**

**Paragraphe 48 bis (nouveau)**

*Proposition de résolution*

*Amendement*

*48 bis. considère que l'élevage est une partie essentielle de l'économie verte, que l'introduction de pratiques d'élevage humaines et durables est une nécessité vitale et que l'amélioration et la sauvegarde des moyens d'existence jouent un rôle important dans la réduction de l'impact du changement climatique, principalement dans les pays en développement et dans les régions rurales;*

Or. en